

Compte-rendu Réunion 5

Structuration de la pêche sur l'Ecopole du Val d'Allier MARDI 23 JANVIER A 18H30 à Pérignat sur Allier

Liste des personnes présentes :

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|------------|
| BENQUEY | Bob | BORTOLI | Luc |
| CREGU | Alexandre | LUTAU | Jean-Marie |
| DEBAINE | Yvon | FERNANDES | Jean-Luc |
| DOBLER | Fabien | CEYRAT | Pascal |
| DOMAS | David | DEBOTTE | Mickael |
| FOUILLIT | Alain | QUAINON | Jacques |
| MICLET | Mickaël | DELPIROU | Delphine |
| TOURRET | Franck | LAIGNEZ | Claire |
| TRINQUART | Adrien | | |

Personnes excusées :

| | | | |
|---------|---------|-----------|-----------|
| HEREDIA | Romain | MONCHALIN | Christian |
| MAINGOT | Olivier | NOWIK | Jean-Luc |
| MANTIN | Didier | | |

Trois nouvelles personnes sont présentées : DEBOTTE Mickaël et QUAINON Jacques ont rejoint le groupe grâce à Jean-Luc FERNANDES et sont tous les deux carpistes et DELPIROU Delphine est la compagne de Fabien, elle est carpiteuse mais pêche aussi un peu le carnassier.

I. Poursuite de la réglementation

Le projet de réglementation vu la dernière fois est repris. Ci-dessous les principales modifications et évolutions :

- **Obligation de réserver les postes de nuit**. Prévoir un système de réservation en ligne + un système de réservation par téléphone. Il faudra qu'une personne soit identifiée (ou 2) comme personne référente pour les réservations. Il sera possible de prévoir des plages horaires ou jours particuliers pour réserver et/ou un téléphone dédié pour les réservations afin que cela ne soit pas trop lourd pour le référent.

Proposition des emplacements des postes de nuit :



- **Pas de période de fermeture pour la pêche de nuit**

- **Débat sur l'équilibre float-tube / carpiste.**

Pour la pêche en journée, un débat a lieu sur l'équilibre et les conflits éventuels entre les carpistes (qui peuvent pêcher partout) et les float-tube. Pas de solution validée mais deux possibilités :

- Un système de zonage : définir une zone dans laquelle les lignes tendues seraient interdite
- Une alternance : une semaine float-tube et une semaine carpistes. Cette information serait communiquée sur le site internet + sur les panneaux d'information sur site (ex : semaine paires carpistes, semaines impaires float-tube).

Il est précisé que la réglementation pourra évoluer en fonction de l'utilisation du site. En fonction du bilan de l'année 2018, le bureau de l'association pourra revoir la réglementation en 2019. Les éléments définis en réunion devront-êtré retravaillé par les membres du bureau de l'association.



- **Débat sur la régulation de l’amorçage** : très compliqué de définir une quantité d’amorçage qui serait acceptable. Il est proposé de ne pas mettre de chiffre mais d’autoriser le bureau à exclure toute personne dont le comportement serait jugé abusif. L’association doit également être dynamique en termes de prévention et inciter les pêcheurs à raisonner l’amorçage (débat, échanges, panneau d’information...).
- **Les quotas et réglementation des prises**

| Type de poissons | Période de no kill obligatoire | Taille et poids minimums et maximums pour le prélèvement |
|--|--------------------------------|--|
| Brochets | 29/01 au 01/05 | Mini 60 cm et 80 cm max (inclus) |
| Sandres | Du 12/03 au 08/06 | Mini 50 cm et maxi 70 cm |
| Autres poissons | Toute l’année | Pas de taille ou poids particulier |
| Amours blancs, Carpes, Back Bass | | DOIVENT SYSTEMATIQUEMENT ETRE REMIS A L’EAU |
| Perches arc en ciel, poissons chats | | PRELEVEMENT SYSTEMATIQUE |

Après débat, il est convenu que seules les personnes ayant une carte annuelle peuvent prélever du poisson, les cartes journalières pêche en no-kill

| Type de carte | Brochet | Sandres | Autres poissons | Amours blancs, Carpes, Back Bass |
|---------------|---------|---------|-----------------|----------------------------------|
| Annuelles | 2 | 3 | Pas réglementé | 0 |
| Journalières | 0 | 0 | Pas réglementé | 0 |

Les quotas définis pourront-être revus en fonction des résultats de l'étude piscicole qui devrait-être faite par la fédération de pêche à l'autonome prochain. Luc précise que l'étude ne donnera pas la quantité de poissons présents dans les étangs mais une estimation en fonction des captures par rapport à l'effort de pêche.

- Systeme de controle

Echange sur le système de quotas à mettre en place : proposition d'avoir un système à bague comme pour la chasse. L'idée est de donner un nombre de bague défini à chaque carte annuelle achetée (ex : 2 bague brochet et 2 bague sandre pour une carte annuelle). A chaque poisson prélevé le pêcheur doit le baguer. En cas de contrôle, si un poisson n'est pas bagué alors il y a infraction. Cette proposition n'est pas validée, débat à reprendre la prochaine fois

- Pêche à l'écrevisse

Après discussion et il est convenu de ne pas évoquer les écrevisses, ci-dessous les principales remarques :

- Dommage de ne pas autoriser la pêche à l'écrevisse américaine car c'est une espèce invasive et il y en a pas mal sur l'Ecopole
- Important de préserver l'écrevisse à pattes grêle
- Complicé pour les pêcheurs de faire la distinction entre les deux types d'espèces notamment sans panneau d'information
- ⇒ En attendant une signalétique et l'étude piscicole, on ne met pas en avant ce type de pêche

- Pêche au vif

Finalement comme le prélèvement est autorisé (quotas défini plus haut), la pêche au vif est autorisée mais uniquement avec hameçon simple et l'association encourage le ferrage à la touche. La proposition d'enlever les arpillons n'est pas retenue.

- Règlementation générale

Après un débat et un vote à main levée, il est convenu :

- Que les chiens doivent-être tenus en laisse
- Que les feux, le camping, les BBQ sont interdits

Prochaine réunion :

MARDI 13 JANVIER 2018 18h30
En mairie de Pérignat sur Allier

Ordre du jour :

- Validation du présent CR
- Validation système de quotas (bagues ?)
- Système de garderie et amendes
- Prix des cartes
- Echange sur les animations et la création de l'association.